

	RÈGLE	PAGE
COMITÉS:		
Affichage quotidien des listes des projets de loi privés devant les comités	97	41
Ajournements de temps à autre et d'un lieu à un autre	76(1)	32
Budgets	83A	35
Cas non prévus, procédure dans les	1	2
Changement de la composition du comité.		
Avis à déposer auprès du greffier	66(4)(5)	25
Définition	5b)	2
Intérêt pécuniaire, sénateur qui a quelque, ne doit pas siéger	75(1)	31
Membres d'office de tous les comités permanents	68	30
Motion en comité—n'a pas besoin d'être appuyée	77(3)	32
Motion pour une instruction à un—avis d'un jour requis	45(1)e)	16
Organisation—réunion pour le choix d'un président	69	31
Présidents	69	31
Procédures et pratiques spéciales, approuvées par le Sénat	77(7)	33
Public admis aux réunions	73	31
Quorum— (Voir: Quorum)		
Radiodiffusion des délibérations		
Autorisation	109A(1)	44
Autres arrangements faits par le président	109A(2)	44
Rapports—		
Aucun débat permis lors de la présentation d'un	78(2)	33
Conclusions approuvées par la majorité	77(2)	32